



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 2 mai 2013		
Date d'affichage 6 mai 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Ecoquartier des Laugiers Sud</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le seize mai deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absents :

LE TINNIER Nathalie

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 14 mars 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer la charte des EcoQuartiers afin d'inscrire le projet des Laugiers sud dans cette démarche nationale de labellisation.

Depuis, le cabinet d'architecture et d'urbanisme TANGRAM associé au bureau d'ingénierie technique INGEROP et au bureau d'études AMO au en charge de l'assistance au montage d'opérations architecturales et urbaines a été désigné pour réaliser l'étude de faisabilité pour la réalisation de l'écoquartier des Laugiers sud. Cette procédure intègre la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'objectif est de situer également l'environnement comme facteur décisif pour les orientations d'aménagement du territoire et la conception des projets d'aménagement.

Le montant de la tranche ferme de l'étude de faisabilité s'élève à 56 950 € HT dont 17 975 € HT consacrés à l'AEU.

L'ADEME accompagne les communes dans la démarche AEU avec une participation à hauteur de 50 % des dépenses qui s'y rapportent.
Cette étude peut donc bénéficier d'une subvention de l'ADEME.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• ADEME	8 987,50 €
• Commune et EPF PACA	47 962,50 €

TOTAL HT	56 950,00 €
T.V.A. (19.6%)	11 162,20 €

TOTAL TTC	68 112,20 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

- **SOLLICITE** une aide de l'ADEME de 8 987,50 € au titre de l'aide au financement de la démarche AEU.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2013.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/05/2013 et publication ou notification du 24/05/2013

